



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal tenue le 15^e jour de décembre 2025

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller n°3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
M. Denis English, conseiller n°6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 et du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. TRAVAUX PUBLICS
10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-12-209 À 19 h 31, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Réjean Cousineau que soit ouverte l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 15 décembre 2025.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2025-12-210 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 12 décembre 2025** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2025-12-211 **6.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 et du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington (ci-après nommé « Conseil ») doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE Le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié, le 27 novembre dernier pour annoncer la date à laquelle se tiendrait la séance extraordinaire visant l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et du programme triennal d'immobilisation.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

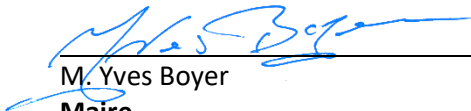
13. PÉRIODE DE QUESTIONS

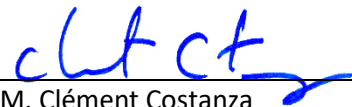
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-12-212 14.1. Levée de la séance

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Anthony Mangione ET APPUYÉ PAR Denis English que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 15 décembre 2025 à 19 h 40.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.